

L'an deux mille vingt-quatre et le premier octobre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	24 septembre 2024
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	13		
Membres absents ou excusés	3		
Membres qui ont pris part à la délibération	13		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)						
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	Excusée	ROBERT Karine	Excusée
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	Excusé
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

*Assiste au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)*

### **17h à 18h : Présentation du futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) par Mme Isabelle GERVET de l'ANAH avec Mme Claire HURTAUX, directrice de l'ALEC.**

Mme GERVET rappelle que le Service public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) a été institué en 2021 en Ardèche pour 3 ans par convention 2021-2023, plus une année de transition en 2024. Il est porté jusque là par le Département de l'Ardèche via l'ALEC sur notre territoire, et financé par les EPCI et la Région AURA. La participation de notre collectivité à l'ALEC était de 0.71 € par habitant. A partir de 2025 une nouvelle convention est prévue avec l'ANAH (pacte territorial), qui apportera une augmentation significative des aides de l'ANAH aux ménages.

Elle détaille les deux objectifs de ce nouveau programme de l'Etat :

- de réduire de 50 % les dépenses énergétiques et donc la précarité énergétique par le biais d'aides aux ménages
- de prévenir la perte d'autonomie due au vieillissement de la population par l'aide à l'adaptation des logements

Selon les travaux à réaliser et la tranche de revenus des demandeurs, l'aide peut aller de 30 % à 80 %.

Les missions du SPRH sont :

- informer et former les professionnels (entreprises, agents immobiliers....)
- Informer les ménages sur les aides possibles
- Accompagner les ménages dans leurs démarches

Pour poursuivre en 2025, le calendrier est le suivant :

- une délibération à prendre avant fin 2024 approuvant le projet de pacte territorial et l'engagement budgétaire, soit une contribution financière à l'ALEC de 1.05 € par habitant, adhésion à l'ALEC comprise.
- une délibération à prendre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 approuvant la signature de la convention (pacte territorial) entre l'ANAH et la communauté de communes.

Mme HURTAUX rappelle les missions de l'ALEC :

- information et conseil auprès du public pour réaliser leurs démarches en matière d'économie d'énergie
- sensibiliser le public aux enjeux énergétiques
- soutenir les ménages en situation de précarité énergétique

Ces services sont aussi destinés au « petit tertiaire privé » (petits commerces de proximité, structures touristiques....).

L'ALEC est l'opérateur qui mettra en œuvre le SPRH.

### **18h à 18h50 : Point PLUi**

Trajectoire vers le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) :

La loi dite « climat et résilience » fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » (ZAN) en 2050, avec pour objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Le SCoT doit intégrer la trajectoire ZAN pour février 2027 et le PLUi pour février 2028, pour réduire d'ici 2031 d'au moins 50 % la consommation de ces espaces et d'ici 2050 atteindre l'absence d'artificialisation nette. Aussi, le territoire a tout intérêt à réaliser les projets avant 2028 car il sera difficile de justifier leur maintien par la suite et encore plus après 2031. Il est de l'intérêt des communes et de la cdc de maîtriser le foncier ou d'encourager les propriétaires qui le peuvent de porter les opérations.

#### Modification simplifiée du PLUi N° 2 :

Cette modification a pour objet, en cohérence avec le PADD :

- l'OPA N° 20 à Thueyts : abandon du projet de construction d'un nouvel EHPAD et aménagement d'une micro crèche, locaux de santé et logements,
- le règlement de la zone AUe afin d'autoriser la destination « logements »

Le Président rappelle les rencontres départementales de l'urbanisme du 8 novembre 2024 à Lyas, organisées par la Préfecture en partenariat avec l'AMF, le CAUE et le PNR.

### 18h50 : Bureau communautaire :

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAPUIS est nommé secrétaire de séance.

Le Président annonce les membres du Bureau excusés et vérifie le quorum.

Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

#### 1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 4 Juillet 2024 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

**Le bureau approuve à l'unanimité.**

#### 2. Office de tourisme : Tarifs partenariats 2025 :

Monsieur le Président rappelle la délibération du 20/09/2022 portant sur la refonte des tarifs partenariats en lien avec la stratégie digitale de l'office de tourisme. Il est proposé de reconduire les formules de partenariat aux socio professionnels selon les modalités suivantes :

- une formule « référencement » gratuite, comprenant une présence sur le site internet de l'OT - via une fiche Apidae sous son format « descriptif court » - et le partage d'un lien retour depuis son site internet sur le site de l'OT.

- une formule payante unique comprenant :

> une remontée prioritaire sur le site internet de l'OT (1 page dédiée avec 12 photos) selon les modalités de partenariat : en 1<sup>er</sup> les partenaires avec offre Mise en avant dans les résultats de recherche (50€/mois) en 2<sup>e</sup> les partenaires payant et en 3<sup>e</sup> les non partenaires formule « référencement »

> l'affichage des disponibilités via Ardèche Résa (pour les adhérents) ou sur le tableau des disponibilités géré par l'OT, l'accès à la photothèque de l'OT, mise à disposition des flyers dans les 3 bureaux, l'affichage d'évènement ou exposition sur les vitrines des 3 bureaux.

- des offres à la carte valables toute l'année sont proposées aux socio professionnels du territoire Ardèche des Sources et Volcans, détenteurs d'un partenariat payant, afin d'apporter une visibilité optimale et développer une démarche webmarketing en fonction des besoins des socio professionnels.

Ainsi il est proposé d'appliquer à compter de 2025 les tarifs partenariat suivants :

<b>LES TARIFS PARTENARIAT PUB</b>	
<b>ACTIVITE PRINCIPALE</b>	
Associations	20 €
Sites touristiques, Musées	60 €
Activité de sport et loisirs (fiche générale)	60 €
Artistes/bien-être/producteurs/commerçants/prestataires de services	40 €
<b>ACTIVITE SUPPLEMENTAIRE</b>	30 €
<i>Promotion professionnel hors CDC ASV par structure /entité</i>	<b>+80€</b>

LES TARIFS PARTENARIAT HEBERGEURS		
HOTELS		140 €
CAMPING	jusqu'à 20 empl.	100€
	de 21 à 60 empl.	140€
	à partir de 61 empl.	190€
HEBERGEMENT DE GROUPE	moins de 50 pers.	140€
	à partir de 50 pers.	190€
RESTAURANT		80 €
HOTEL RESTAURANT		210 €
MEUBLE - HEBERGEMENT INSOLITE	1er meublé/ insolite	50€
	meublé/insolite supplémentaire	30€
CHAMBRE D'HOTES	1 chambre	50€
	2 chambres	80€
	de 3 à 5 chambres	120€
<i>Promotion professionnel hors territoire CDC ASV formule/catégorie</i>		+80€

OFFRES A LA CARTE VALABLE TOUTE L'ANNEE AUX SOCIO PROS PARTENAIRES DE L'OT DU TERRITOIRE ARDECHE DES SOURCES ET VOLCANS	
Atelier numérique individuel (2 heures)	50 €
Achat d'un shooting photos (12 photos) + insertion pub écran 1 photo de votre choix	50 €
Achat d'un shooting vidéo (maxi 2mn) + insertion pub écran	100 €
Publi reportage (photos, vidéo rédactionnel(visibilité sur site OT, youtube) + pub écran	250 €
Publication Facebook (1 photo paysage) maxi 3 par an	5€/publication
Mise en avant dans les résultats de recherche et en suggestion pour des recherches connexes sur le site OT	50€ /mois
Bandeau d'accueil en rotation site OT	50€ /mois

- S'agissant du partenariat des Thermes de Neyrac les bains, il est proposé de reconduire le tarif 2022 pour un montant de 2240€.

**Le bureau approuve à l'unanimité.**

### 3. Voirie : avenants aux marchés subséquents 1.2024 (Jaujac) et 5.2024 (Chirols) :

Les marchés de voirie 2024 ont été validés par délibération du bureau communautaire du 12 Mars 2024. Le Président expose qu'en cours d'exécution, il est apparu opportun de réaliser des travaux supplémentaires sur les deux marchés 1.2024 et 5.2024. Aussi, il propose de valider les deux avenants suivants :

Marché 1.2024 : + 2 648.47 € HT ce qui porte le montant du marché à 75 073.91 € HT (une mise au point du marché avait été convenu pour – 19 005.52 € HT). Cet avenant concerne la commune de Jaujac

Marché 5.2024 : + 7 302.58 € HT ce qui porte le montant du marché à 151 236.16 € HT (une mise au point du marché avait été convenu pour – 10 572.55 € HT). Cet avenant concerne la commune de Chirols.

**Le bureau approuve à l'unanimité.**

### 4. Attribution camion benne pour la collecte des ordures ménagères :

Une consultation a été lancée du 30.07.2024 au 10.09.2024 pour la fourniture d'un camion poids-lourds 16 tonnes de type BOM (Benne à Ordures Ménagères) neuf ou occasion récente.

Nous avons reçu deux offres de véhicules neufs (délais de livraison de 34 à 50 semaines) et une offre de véhicule d'occasion par SEMAT pour un véhicule de 2021, de 37 000 Km au prix de 118 000 € HT, soit 141 600.00 € TTC. Ce véhicule est disponible en décembre 2024.

Aussi, le Président propose de retenir l'offre de SEMAT pour ce véhicule d'occasion.

**Le Bureau approuve à l'unanimité.**

### 5. Créances éteintes :

Par délibération du 28 mai 2024, le bureau communautaire a admis en « non-valeur » les créances relatives à la RSEOM 2014 et 2015 pour 1 080 € (article comptable 6541). Le président indique que suite à une décision de justice et à la demande du SGC d'Aubenas, ces créances sont à inscrire en « créances éteintes » (article comptable 6542).

**Le bureau approuve à l'unanimité.**

## **6. Subventions aux associations :**

Le président expose les demandes de subventions suivantes :

- Association DynamOOv :

L'association DynamOOv organise le 3<sup>ème</sup> Raid S'cool qui réunit des enfants et des athlètes / personnalités afin de parcourir plusieurs régions pour une aventure riche en défis, sur un tandem adapté à tout type de handicap. L'objectif de ces raids est de promouvoir le sport-santé, l'inclusion, le dépassement de soi. Ces raids favorisent la solidarité, le « slow tourisme » et la mobilité durable.

Le 1<sup>er</sup> raid 2023 reliait Grenoble à Nice sur 1 000 km en 2 semaines. Le 2<sup>ème</sup> raid en juin 2024 reliait Grenoble au Grau du Roi sur 450 km en 5 jours.

Le 3<sup>ème</sup> raid aura lieu du 29 septembre au 4 octobre 2024 au départ de Grenoble pour relier Jaujac :

- Dimanche 29 sept : Grenoble - Voiron
- Lundi 30 septembre : Voiron-Villard de Lans
- Mardi 1 octobre : Villard de Lans - Romans sur Isère
- Mercredi 2 octobre : Romans sur Isère - Hauterives
- Jeudi 3 octobre : Hauterive - Privas
- Vendredi 4 octobre : Privas - Jaujac

L'arrivée dans les villes et villages étapes est l'occasion pour des instances locales d'organiser une manifestation pour changer le regard sur les différences et le handicap et valoriser la région, le tourisme et les pistes cyclables de la région.

L'association sollicite une aide financière à l'organisation de cet évènement et invite à les y rejoindre.

Le président propose d'attribuer une aide de 200 €. La commune de Jaujac a attribué également une aide de 200 € + hébergement + restauration...

- Les Sans soucis :

Pour la 2<sup>ème</sup> année dans le cadre de la manifestation "Octobre rose" de lutte contre le cancer du sein, le Club de pétanque de Lalevade "Les Sans Soucis", auquel s'associe les Clubs de pétanque voisins (Burzet - Coucouron - Lalevade - Mayres/La Souche - Meyras - Montpezat - Antraigues), organise le samedi 12 octobre prochain un concours de pétanque féminin au boulodrome intercommunal de FABRAS.

En 2023, l'association a reversé la totalité des bénéfices de cette manifestation à la Ligue, soit 2 737 €. Elle sollicite la communauté de communes pour un nouveau soutien en 2024. La subvention attribuée en 2023 était de 300 €. Au vu du succès de cette manifestation en 2023, le président propose de porter cette subvention à 500 euros pour 2024.

**Le bureau approuve à l'unanimité.**

## **7. Motion contre le transfert automatique de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :**

Lors du bureau communautaire du 4 juillet 2024, les élus ont souhaité que la communauté de communes prenne une motion contre le transfert automatique de cette compétence. Aussi le Président propose d'adopter la motion suivante :

*Le président de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » rappelle :*

- *Que la loi NOTRe a imposé le transfert automatique des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;*
- *Que la loi du 3 août 2018 a apporté quelques assouplissements aux obligations de la loi NOTRe notamment la possibilité, sous conditions, de différer les transferts au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Elle a également dissocié la compétence eaux pluviales de la compétence assainissement des eaux usées.*
- *Que 11 communes sur 16 de la communauté de communes ont délibéré en 2018-2019 pour s'opposer au transfert de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et différer ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026,*
- *Que la loi N° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (27 décembre 2019), emporte des modifications relatives aux compétences Eau et Assainissement, notamment l'introduction d'un mécanisme de délégation de compétence.*

*Par la suite, plusieurs communes ont adopté des motions pour s'opposer à ce transfert automatique de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

*Afin d'anticiper et de se préparer à cette échéance non souhaitée, une étude a été commandée par la communauté de communes pour disposer d'un diagnostic et d'un état des lieux précis de la gestion actuelle de cette compétence par les communes.*

*Le bureau communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans » composé des 16 maires, approuve à l'unanimité / à la majorité la présente motion s'opposant au transfert automatique*

de la compétence eau et assainissement des communes vers la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le bureau communautaire regrette que la communauté de communes n'ait d'autre choix que de récupérer cette compétence et aurait souhaité que la loi laisse la possibilité à chaque commune de décider librement de transférer ou pas cette compétence.

**Le bureau adopte à l'unanimité.**

## 8. Divers :

- Point sur l'avancement de l'étude eau et assainissement : le travail sur le transfert de compétence se poursuit avec les cabinets d'études afin d'être prêt au 1.01.2026. Une rencontre avec le SEBA a eu lieu.
- Rappel de la réunion CRTE à Ucel le 03/10/2024 à 08h45
- Information sur le diagnostic contrat local de santé en cours avec les cinq communautés de communes (réunions avec les professionnels de santé animées par l'ORS pour l'ARS).
- Rappel de la réunion LEADER le 23/10/2024 à 18 h à Thueyts
- Point travaux micro-crèches de Jaujac (ouverture au 4.11.2024) et Thueyts (ouverture le 4.01.2025)
- Point travaux voie partagée
- Point des services et délégations
- Locaux coup de pouce / France service à Lalevade d'Ardèche : les travaux des nouveaux locaux sont à l'étude par un cabinet d'architecte s'agissant d'un ERP. La commune, propriétaire, prendra en charge le chauffage de ces locaux. A terme, ils accueilleront le service de distribution alimentaire « coup de pouce » et une permanence régulière de France service.
- Ordures ménagères : Mme le Maire de Montpezat Marie France FABREGES rappelle de prévoir le réajustement de la taxe TOM pour les quartiers dont le point de regroupement a été déplacé à plus de 2 Km des habitations.
- EEP Thueyts : Mr le Président indique que l'engagement de la Région prend fin au 16.10.2024 et qu'il convient comme chaque année de justifier le bien fondé de cette formation sur le territoire pour la maintenir. Le service de transport est pris en charge par la communauté de communes pour favoriser cette implantation à Thueyts. Un courrier co-signé entre notre CDC et la commune de Thueyts a été envoyé au Président de la Région pour demander de poursuivre le service EEP au-delà du 16 octobre prochain (copie du courrier sera envoyé pour info aux 16 maires).
- Le Président relaie la demande de la gendarmerie pour le financement d'un radar mobile qui permettrait aux gendarmes un suivi plus régulier des limitations de vitesse, au vu des réclamations de certains élus par rapport aux excès de vitesse souvent constatés dans les traversées de village, notamment sur la RN 102. Une majorité d'élus se déclarent plutôt défavorables à cette demande des gendarmes.
- DETR 2025 : Le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la construction d'un boulodrome pour la longue (boules lyonnaises) de 4 jeux couverts. En effet, les 4 clubs du territoire (Jaujac, Thueyts, Lalevade et Montpezat) sont demandeurs d'un équipement central pour les 130 licenciés actuels du territoire. Cet équipement (environ 35 m de long, 16 m de large et 6 m de hauteur au minimum), nécessite un terrain de 800 à 1 500 m<sup>2</sup> environ (suivant l'existence de parking ou pas), compatible avec le PLUi. Les clubs ont sollicité les maires à ce sujet et souhaitent que ce boulodrome puisse se faire à côté du boulodrome de pétanque existant. Il pourrait ainsi être construit près du boulodrome de pétanque de Fabras, entre la caserne des pompiers et le parking (derrière la plateforme de déchets verts) ce qui est cohérent avec le boulodrome et les parkings déjà présents à cet endroit (mutualisation des parkings, dynamique commune autour de la pétanque et de la lyonnaise, mutualisation entre les 2 pratiques sportives...). Le Président propose donc de lancer les études nécessaires pour envisager cet équipement et solliciter toutes les subventions possibles (DETR 2025, CD 07, Région...etc.) pour obtenir si possible au moins 50 % de financement.
- Mr Maire de La Souche Jacques GEIGUER alerte sur la suppression du budget RASED (Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) dans les écoles. Ce soutien composé de psychologues et enseignants spécialisés tente de pallier les difficultés d'apprentissage. Il propose de rédiger un courrier commun avec les maires ayant une école afin de demander le maintien de ce service nécessaire pour les enfants en grande difficulté.

La séance est levée à 20h05.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,  
Cédric D'IMPERIO.



Le Secrétaire de séance,  
Pierre CHAPUIS.

